

# Les deux tiers des dentifrices contiennent du dioxyde de titane

29 mars 2019



Le dioxyde de titane ( $\text{TiO}_2$ ), colorant très répandu, doit être prochainement interdit dans l'alimentation en raison des dangers qu'il présente pour la santé et l'environnement, notamment sous sa forme nanoparticulaire. Or l'association Agir pour l'environnement a publié, jeudi 28 mars, les résultats de son enquête concernant les dentifrices, et son constat est alarmant : les deux tiers des dentifrices examinés contiennent du dioxyde de titane.

L'association a étudié 408 dentifrices dont 59 pour enfants, vendus en grandes surfaces, pharmacies, parapharmacies et magasins bio :

- 2/3 des dentifrices (271 dentifrices sur 408) contiennent du dioxyde de titane, dont 25 bios ;
- 1 dentifrice pour enfants sur 2 en contient (29 dentifrices sur 59).

Aucun des 271 dentifrices ne précise sur son emballage si le dioxyde de titane présent est à l'état nanoparticulaire. Or, après analyse, dans certains produits, dont le dentifrice pour enfants « Signal Kids goût fraise », le dioxyde de titane est bien présent sous forme de nanoparticules. Rien n'est pourtant inscrit sur l'emballage, ce qui constitue une infraction à la réglementation européenne.

*« Il serait incohérent de tolérer le dioxyde de titane dans les dentifrices alors qu'on l'interdit dans l'alimentation, a déclaré Magali Ringoot, responsable de la campagne sur les nanomatériaux à Agir pour l'environnement. Nous sommes fortement exposés à cette substance, parce que nous l'ingérons en partie, surtout les enfants, et parce qu'elle est en contact quotidien avec notre bouche, muqueuse fragile et perméable. »*

Agir pour l'environnement demande donc l'élargissement de l'arrêté de suspension du dioxyde de titane à tous les produits qui peuvent être totalement ou partiellement ingérés (le TiO<sub>2</sub> est notamment présent dans les excipients de 4.000 médicaments), ainsi qu'une enquête de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) pour vérifier la présence (ou non) de nanoparticules de dioxyde de titane.

L'association a également dressé une [liste](#) des dentifrices contenant du dioxyde de titane.

- **Source :** [Agir pour l'environnement](#)

**Lire aussi :** [Reporterre sur France Inter : un effet avéré sur la santé de nanoparticules alimentaires](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-deux-tiers-des-dentifrices-contiennent-du-dioxyde-de-titane>